



**Rapport de Validation - Commentaires du
Groupe Multipartite mauritanien**

Nouakchott – Mauritanie, le 07 février 2017

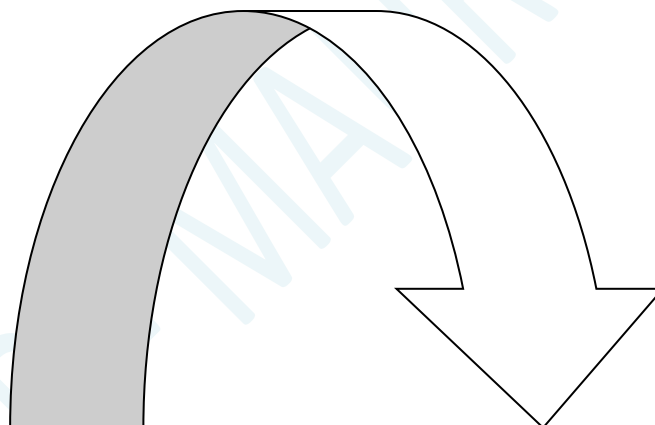
Résumé exécutif

Le présent rapport fait suite à la transmission par le Secrétariat international ITIE du rapport du Validateur le 26 janvier 2017.

Le rapport du Validateur a été partagé avec les membres du Groupe Multipartite (GMP) puis examiné lors d'une réunion extraordinaire tenue le 31 janvier 2017.

Les commentaires formulés par les membres du Groupe Multipartite ont été pris en considération pour l'élaboration de ce rapport.

Voir les pages ci-dessous :



Le présent rapport est composé de deux principales parties : le contenu (I) et les références (II).

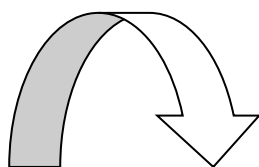
I- Contenu du rapport

Le contenu est décliné en commentaire global (i) que complète une matrice détaillée des réponses du Groupe Multipartite (ii) ainsi qu'une conclusion (iii).

i) Commentaire global du Groupe Multipartite

Le Groupe Multipartite mauritanien s'est conformé à la Norme ITIE 2016, aux Notes d'orientation publiées par le Secrétariat international ITIE et aux textes pertinents en vigueur en Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Il considère que des efforts ont été faits en se référant à tout ce dispositif, lequel a produit des effets qui ont été bénéfiques à la bonne gouvernance des ressources extractives en Mauritanie.

Le Groupe Multipartite souhaite, par conséquent, que le Validateur tienne compte des progrès réalisés.



ii) Matrice des réponses du Groupe Multipartite

Catégories	Exigences	Résultats de l'évaluation du Validateur	Appréciation du Groupe Multipartite	Réponses et actions envisagées par le Groupe Multipartite
Suivi du Groupe Multipartite	Participation de la société civile (#1.3)	Significatif	<i>Satisfaisant</i>	<p>Le Groupe Multipartite considère que la participation des organisations de la société civile (OSC) au processus de mise en œuvre de l'ITIE est effective au vu de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'importance de leur représentativité au sein du Groupe Multipartite (14 membres/30) ; ✓ La participation aux réunions, débats, décisions et activités du Groupe Multipartite ; ✓ La délégation par le Groupe Multipartite de l'organisation des ateliers de sensibilisation, de formation et de dissémination des rapports ITIE dans les régions extractives. <p>Cependant, le Groupe Multipartite reconnaît l'importance du renforcement des capacités des OSC en continuant les efforts déjà initiés à cet effet à travers les Partenaires Techniques et Financiers. L'adoption du Code de conduite par la société civile viendra renforcer la participation de cette dernière dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE.</p>

<p>Contrats et licences</p>	<p>Politique sur la divulgation des contrats (#2.4)</p>	<p>Inadéquat</p>	<p><i>Significatif</i></p>	<p>Le Groupe Multipartite ne partage pas l'avis du Valideur sur ce point. En effet, les conventions minières-types, de même que les contrats-types sont en ligne sur le site du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines/MPeMi (www.petrole.gov.mr) et peuvent être consultés par le public.</p> <p>Des copies de tous les contrats signés sont envoyées au Parlement.</p> <p>Les données cadastrales (minières et pétrolières) sont disponibles sur le même site du MPEMi. Il est également à noter que des améliorations seront apportées à l'accessibilité des données dans le cadre du nouveau projet de gouvernance du secteur minier et pétrolier (PGSMP).</p> <p>Le Groupe Multipartite s'engage dans les prochains rapports à documenter la politique du Gouvernement en matière de divulgation de Contrats et de Licences relatifs aux activités extractives.</p>
	<p>Participation de l'État (#2.6)</p>	<p>Inadéquat</p>	<p><i>Significatif</i></p>	<p>Le Groupe Multipartite recommande au Gouvernement et aux entreprises d'Etat, conformément à la Norme ITIE (#2.6), que les garanties, transferts ou transactions entre l'Etat et les sociétés extractives étatiques ou entre ces dernières et une tierce partie, fassent l'objet d'une divulgation et d'une description détaillée.</p>

<p>Collecte des revenus</p>	<p>Accords de trocs (#4.3)</p>	<p>Inadéquat</p>	<p><i>N/A</i></p>	<p>Se fondant sur les codes minier et pétrolier mais aussi sur la pratique, le Groupe Multipartite confirme la non-existence d'accords de trocs. Cette question qui a été largement débattue dans diverses réunions du Groupe Multipartite est également mentionnée au procès-verbal de réunion du 31/01/2017.</p>
<p>Attribution des revenus</p>	<p><i>Transferts infranationaux</i> (#5.2)</p>	<p><i>Aucun</i></p>	<p><i>Satisfaisant</i></p>	<p>Le Groupe Multipartite confirme que tous les paiements des sociétés extractives sont perçus au niveau central par le Trésor Public. Les sociétés extractives ne font aucun transfert au profit des entités infranationales. Toutefois, le Groupe Multipartite recommande à l'Etat, conformément au point 5.2 de la Norme ITIE, la divulgation de tout transfert infranational lié à l'activité extractive.</p>
<p>Dépenses sociales et économiques</p>	<p>Dépenses sociales obligatoires (#6.1.a)</p>	<p>Inadéquat</p>	<p><i>Satisfaisant</i></p>	<p>Les sociétés extractives contribuent au fonds de formation du personnel du ministère de tutelle. Cette contribution est effectivement publiée dans les rapports ITIE.</p> <p>Le Groupe Multipartite considère que le budget consacré à la formation dans le cadre des contrats pétroliers et miniers n'est pas une dépense sociale. En effet, cette contribution est destinée au renforcement des capacités des structures de l'Etat en charge du secteur extractif.</p>

	<p>Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat (#6.2)</p>	<p>Significatif</p>	<p><i>Significatif</i></p>	<p>En l'absence de tout caractère contractuel ou obligatoire, le Groupe Multipartite considère que les dépenses sociales effectuées par la SNIM (Fondation) ne sont pas quasi-fiscales au sens de l'Exigence 6.2 de la Norme ITIE.</p> <p>Le Groupe Multipartite a constaté avec satisfaction la publication par la Fondation SNIM de ses dépenses sociales et aurait souhaité que l'évaluation de la conformité à cette exigence soit inapplicable ou satisfaisante.</p>
	<p>Contribution économique (#6.3)</p>	<p>Significatif</p>	<p><i>Significatif</i></p>	<p>Le groupe Multipartite confirme que les données sur le secteur informel ne sont pas disponibles. Il est à noter que l'activité d'orpillage n'a commencé en Mauritanie qu'en avril 2016. Toutefois, le Groupe Multipartite recommande à l'Etat la prise en compte de la contribution de cette nouvelle activité à l'économie et sa publication régulière dans les données statistiques relatives à l'économie nationale.</p> <p>Le Groupe Multipartite s'engage également à publier les données disponibles relatives à cette contribution dans ses prochains rapports.</p>

iii. Conclusion

Le Groupe Multipartite se félicite des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie.

La Mauritanie a adhéré à deux projets phares initiés par le Secrétariat international : le projet pilote sur la transparence dans le commerce des matières premières (PPTCMP) et celui consacré à la propriété réelle (PPR). Une note technique sur le commerce des matières premières (secteur des hydrocarbures) existe déjà. Une feuille de route sur la propriété réelle approuvée par le Groupe Multipartite a été élaborée et est déjà en vigueur. Tous ces documents qui sont préparés par le Groupe Multipartite ont été partagés avec les Partenaires Techniques et Financiers. Les OSC et les citoyens mauritaniens, en général, commencent à manifester un intérêt particulier pour la gouvernance des ressources extractives.

Le Groupe Multipartite mauritanien a su capitaliser une expérience qu'il a partagée dans le cadre de la mise en place de la FiTi¹ (ITIE pêche) en Mauritanie.

Le Groupe Multipartite considère que les réalisations antérieures, celles en cours et les perspectives non moins prometteuses du renforcement de la dynamique ITIE en Mauritanie doivent être prises en compte par le Secrétariat international et le Validateur.

II- Les principales références du Groupe Multipartite

- ✓ La Nouvelle Norme ITIE, février 2016
- ✓ Les Notes d'orientation du Secrétariat international de l'ITIE
- ✓ Le code des hydrocarbures bruts et textes subséquents
- ✓ Le code minier textes subséquents
- ✓ Les contrats-types du secteur des hydrocarbures
- ✓ Les conventions minières-types
- ✓ Les rapports de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives
- ✓ Rapport sur la collecte des données initiales et la consultation des parties prenantes, novembre 2016
- ✓ Rapport de Validation Groupe des Stratégies du Développement durable (SDSG), Validateur Indépendant, 20 janvier 2017.

¹ Fishing Industry Transparency Initiative

Sigles et principales abréviations

FiTi : Fishing Industry Transparency Initiative

GMP : Groupe Multipartite

ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives

MPeMi : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

SNIM : Société nationale industrielle et minière

OSC : Organisation de la société civile

PPR : Propriété réelle

PPTCMP : Projet pilote sur la transparence dans le commerce des matières premières

PGSMP : Projet de gouvernance du secteur minier et pétrolier

SDSG : Stratégies du Développement durable